

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Fontainemelon  
du lundi 20 juin 2011, Maison de Commune, à 20h00**

---

**Présidence** : Mme Marie-Pierre Tullii.

La Présidente ouvre la séance à 20h00.

M. Gilles Peter étant absent, la Présidente informe que M. Serge Guye-Bergeret officiera en tant que questeur ce soir. Elle le remercie d'accepter ce remplacement au pied levé.

Elle souhaite la bienvenue au public venu assister à la séance.

**1. Appel** :

- 25 conseillers généraux présents
- 2 conseillers généraux excusés, soit : Mme Orietta Tullii et M. Raymond Favre
- 2 conseillers généraux absents, soit : Mme Fabienne Kunz Brenet et M. Gilles Peter
- 5 conseillers communaux présents
- 1 administrateur présent
- 1 personne de l'administration communale présente

La Présidente signale que la majorité pour les votes est à 13 voix.

M. Armand Blaser fait remarquer que, lors de chaque séance, on procède à cet exercice de calcul pour définir la majorité alors qu'en fait, la majorité dépend, pour chaque vote, du nombre de voix exprimées. A titre d'exemple, si l'on avait un vote avec beaucoup d'abstentions et qui serait voté par 7 voix contre 2, il n'y aurait pas lieu d'avoir une majorité de 13. C'est donc sympathique de le signaler mais c'est sans effet sur les votes.

Mme Fabienne Kunz Brenet rejoint l'assemblée à 20h10. Le nombre de conseillers généraux présents est ainsi porté à 26.

**Ordre du jour** :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 02 mai 2011
3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et agrégations
4. Adoption de la convention de fusion du 21 mars 2011
5. Demande de crédit-cadre complémentaire pour la réfection d'appartements devenus libres
6. Informations du Conseil communal
7. Information(s) des commissions
8. Divers

Avant de passer au point 2, la Présidente demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour.

**2. Procès-verbal de la séance du 02 mai 2011** :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et agrégations** :

M. Olivier Molleyres, au nom du parti socialiste, propose Mme Marie-Pierre Tullii.

Cette personne est élue tacitement.

#### **4. Adoption de la convention de fusion du 21 mars 2011 :**

La Présidente ouvre le débat.

M. Pierre-André Stoudmann, au vu la présence du public, trouve important de rappeler brièvement ce que cette fusion va apporter.

Aujourd'hui, les communes du Val-de-Ruz, c'est 99 collaborations intercommunales, 1500 sièges à repourvoir tous les 4 ans, des dossiers de plus en plus compliqués à gérer, un engagement des conseillers communaux très, voire trop lourd, en particulier en cas de séances en journée, voire le soir, et toutes les préparations qu'il y a lieu de faire pour gérer une commune.

Le Val-de-Ruz, c'est 16'000 habitants, qui sont morcelés en 16, voire en 15 communes. Malheureusement, cette région n'arrive plus à se faire entendre auprès du canton, comme chacun souhaiterait que cela se passe.

Il souligne la remarque de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer lors de la séance publique de BBC, soit la fusion de Boudry-Bevaix-Cortailod, où il citait que de travailler avec des conseillers communaux professionnels permet d'avancer nettement plus que si l'on travaille ou que l'on discute avec 16, ou 15 conseillers communaux miliciens. Ceci est une réalité.

Fusionner, c'est trouver des synergies et avoir un certain poids vis-à-vis du canton, voire des villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers. C'est également donner la possibilité de gérer la commune avec 5 conseillers communaux professionnels, 41 conseillers généraux, 1 administration centralisée sur 3, voire 4 sites, un coefficient attractif fixé à 61. Cela représente la troisième commune du canton et c'est surtout une utilisation maximale des compétences de chacun, tant du personnel que des élus. C'est aussi la possibilité de développer les transports publics, comme nous souhaitons le faire, et de réaliser des économies et des synergies.

Fusionner, c'est être armé pour le futur, c'est garder son autonomie et c'est surtout garder sa destinée et permettre à notre jeunesse de gérer notre commune unique.

Il souhaite également rendre attentif au fait que la constitution neuchâteloise permet au Conseil d'Etat d'obliger les communes à fusionner ou à travailler entre elles. Il mentionne également la votation de ce week-end au niveau de la fiscalité des personnes morales qui a une incidence importante sur les rentrées fiscales des personnes morales pour Fontainemelon, puisqu'il s'avère qu'avec ce qui a été décidé ce week-end - et qui est très bien pour le canton, il tient à le souligner - Fontainemelon va perdre le 50 % d'ici 2016 de ses rentrées fiscales.

Il ne peut imaginer de trouver Fontainemelon seule avec une commune de 14 villages.

A vous de prendre la décision ce soir de permettre de continuer le processus, puisque si la fusion est acceptée ce soir, le peuple pourra se prononcer le 27 novembre 2011.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.  
Celle-ci est acceptée par 25 oui, à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est adopté par 25 oui, à l'unanimité.

Des applaudissements saluent cette décision.

## **5. Demande de crédit-cadre complémentaire pour la réfection d'appartements devenus libres :**

La Présidente ouvre le débat.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.  
Celle-ci est acceptée par 25 oui, à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est adopté par 25 oui, à l'unanimité.

## **6. Information(s) du Conseil communal :**

"Merci ! Bravo !" s'exclame M. Pierre-André Stoudmann. Un travail de 3 ans; 3 ans que nous avons travaillé pour chercher les meilleures solutions et nous y sommes parvenus. Il remercie chacun de la confiance accordée. Il y a dorénavant 30 personnes pour porter le projet et la commune a besoin de chacune et chacun. Le Conseil communal a décidé de faire des séances publiques qui se nommeront "jeudi de la fusion" et qui commenceront le 18 août, à raison d'une séance tous les 2 jeudis. Le tableau des dates prévues sera annexé au présent procès-verbal. Le Conseil communal souhaite qu'une majorité de conseillers généraux soient présents pour rencontrer la population. Ses collègues et lui-même se réjouissent de rencontrer la population et de travailler avec les conseillers généraux. Il y a un gros travail d'information et de communication à faire, mais le Conseil communal souhaite pouvoir continuer à vivre ce moment historique le 27 novembre. Il remercie donc chacun de la confiance témoignée et de donner un coup de main au Conseil communal dans ce dossier. Il a le plaisir d'inviter les personnes présentes ce soir au restaurant de la Clef des Champs à Tête-de-Ran pour boire le verre de l'amitié et pour attendre les résultats des 15 communes. Il vient de faire un SMS pour Fontainemelon et félicite les membres du Conseil général d'avoir réglé le point de manière brillante en 12 minutes.

M. Pierre-André Stoudmann informe que le Conseil communal a reçu une invitation du F-C Fontainemelon pour former une équipe et jouer contre le staff des entraîneurs le 19 août. Comme ils ne sont pas beaucoup et que ses collègues ont déjà un peu souci de mettre des souliers de football, le Conseil communal cherche du renfort. L'équipe sera nommée "Le Conseil communal et ses amis" et il demande aux volontaires de venir leur donner un coup de main, car le Conseil communal n'a pas envie de prendre une raclée contre le F-C Fontainemelon, mais de leur montrer qu'il sait aussi faire du sport. Ceux qui sont intéressés sont priés de s'inscrire auprès de l'administration communale jusqu'au 4 juillet. Les personnes qui veulent les soutenir sont également les bienvenues le 19 août 2011 à 19h00.

## **7. Information(s) des commissions :**

La parole n'est pas demandée.

## **8. Divers :**

M. Armand Blaser informe que, lors de la séance de préparation du parti socialiste la semaine passée, les membres ont appris que la commune s'est inscrite auprès de EWZ, ce qui comprend les services industriels zurichois, pour un éventuel projet de panneaux photovoltaïques sur l'immeuble Temple 1. En jetant un coup d'œil aujourd'hui à la documentation liée à cette démarche, il observe que ceux qui s'occupent de ce projet vont soutenir en priorité des projets pour lesquels le rendement de l'installation est intéressant.

Cela signifie que le prix coûtant au kWh est le plus faible possible. Ceci implique, si l'on veut être retenus parmi les postulations qui ont dû se faire jusqu'au 20 mai, qu'un certain nombre d'appels d'offres soit effectué pour trouver le fournisseur le plus intéressant. Il souhaite donc connaître le nombre d'appels d'offres que la commune a lancé pour ce projet et quel est l'état de la situation.

M. Joël Frossard répond que le Conseil communal a sollicité 3 entreprises de la région et qu'à l'heure actuelle, la commune n'a pas encore reçu de nouvelles de la part d'EWZ. Le nombre de trois a été déterminé car c'est la façon dont le Conseil communal procède pour l'ensemble de ses dossiers.

M. Armand Blaser demande si l'offre retenue était la plus avantageuse.

M. Joël Frossard répond par l'affirmative, en précisant qu'il y avait d'un côté le facteur monétaire, mais qu'il fallait aussi se déterminer en fonction de l'efficacité de l'installation, car certaines installations peuvent être moins chères mais produire également moins d'énergie pour la même surface. Le Conseil communal donnera des informations sur l'avancement du dossier.

M. Jean-Jacques Bolle souhaite connaître l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment et de l'emplacement de la place de jeux.

M. Marcel Leuenberger répond que la balle est maintenant dans le camp de M. Barzé, qui est en train de finaliser le projet pour lancer l'appel d'offres.

M. Jean-Jacques Bolle demande la date à laquelle les travaux pourraient commencer.

M. Marcel Leuenberger répond que l'idée est de commencer cet automne, s'il n'y a pas trop de problèmes.

M. Christian Kaeser aimerait savoir quand la commune réparera le bout de route qui se situe sur la route de Fontaines, après le croisement.

M. Marcel Leuenberger répond que le Conseil communal a demandé une première offre pour réparer ce petit bout de 10 mètres et entre-temps, Multiruz est venu se greffer aux travaux, car ils sont intéressés par des travaux d'assainissement du déversoir qui descend sur Fontaines. Le dossier est donc actuellement à l'étude auprès de notre bureau d'ingénieurs, qui doit nous calculer le coût des travaux jusqu'à la limite de Fontaines.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 20h25.

Au nom du Conseil général,  
La Présidente : La Secrétaire :

M.-P. TULLII

L. COSI